

Abstract - Groupe n°35

Biologie de la violence: enjeux communautaires et postures des professionnels confrontés à cette question de santé publique

Sarah Benvenuti, Sidney Heersche, Maude Raboud, Antonia Schäfer, Vu Dang Chau Tran

Introduction,

Des études sont actuellement menées sur les corrélats biologiques potentiels des comportements violents qu'ils soient génétiques, épigénétiques, endocrinologiques, ou neurologiques^{1,2}. Ce sujet reste controversé, les études n'aboutissant pas à l'établissement de causalités mais à l'identification d'éventuelles prédispositions à ces comportements violents, liés notamment à l'impulsivité ou à l'agressivité³. De plus, les objectifs de ces recherches ne sont pas les mêmes ; par exemple en génétique, certaines se basent sur un seul gène tandis que d'autres se focalisent sur un nombre important de variants qui pourraient se combiner et prédisposer à une certaine vulnérabilité^{3,4}. L'utilisation de ces données relatives aux éventuels déterminants biologiques de la violence dans le cadre d'expertises psychiatriques dans le cadre judiciaire pose des questions sur un plan éthique, social, politique et scientifique^{5,6,7}. Etant donné l'absence d'affaires judiciaires documentées en Suisse faisant usage de telles données, cette recherche explore les enjeux communautaires et les postures des professionnels confrontés à la question : Quelle place occupe les hypothèses de déterminants biologiques de la violence et des discours qui leur sont associés dans les conceptions et les pratiques des experts impliqués dans la recherche et la prise en charge de la violence ?

Méthode

1. Littérature : 1.1. sélection de publications scientifiques récentes (revues de biomédecine et de médecine légale, dès 2010) afin d'esquisser une vue d'ensemble de la problématique actuelle des déterminants biologiques de la violence ; 1.2. synthèse des bases formelles de l'expertise dans la procédure judiciaire. *2. Terrain*. 2.1. : Entretiens semi-directifs avec une sélection d'acteurs professionnels impliqués centrés sur : a. leur posture générale face aux hypothèses de déterminants biologiques de la violence ; b. leurs effets éventuels sur la pratique expertale actuelle. *Echantillon (n=6)* : biologiste spécialiste des déterminants biologiques de la violence (épigénétique) (n=1) ; psychiatre spécialisé dans l'expertise légale (n=1) ; chercheurs/euses travaillant sur la place des évidences biologiques dans les tribunaux (n=2) ; clinicien.ne prenant en charge la violence (n= 1) ; juge cantonal (n=1). 2.2. Revue de presse relative à un cas spécifique afin de cerner les discours médiatiques et leur éventuelle influence sur l'expertise.

Résultats

Actuellement, aucune affaire utilisant les déterminants biologiques de la violence n'a été documentée dans les tribunaux suisses. Cependant, il y a quelques cas documentés en Europe (Italie, Pays-Bas, Angleterre) et aux Etats-Unis, où la neuroimagerie et des analyses génétiques ont été prises en compte^{5,6,7}.

Lors des entretiens avec les experts, nous avons relevé une certaine *réticence* à l'utilisation des hypothèses actuelles et des résultats publiés relatifs aux déterminants et/ou corrélats biologiques de la violence. Selon la grande majorité d'entre-eux, ces résultats sont encore trop controversés mais ils se disent ouverts à l'idée de leur possible utilisation future s'ils devaient être confirmés.

Les experts sont d'accord pour dire qu'avant qu'une application des déterminants biologiques au sein des tribunaux soit effectuée, une formation supplémentaire pour les juges devrait être mise en place. En effet, selon les experts, les juges risqueraient sinon d'attribuer trop de crédit à des résultats ponctuels encore controversés dans la communauté scientifique.

Il ressort des avis des experts et de la littérature scientifique un consensus clair sur le fait que l'utilisation exclusive des déterminants biologiques ne suffira jamais à expliquer les comportements humains, a fortiori dans un tribunal auquel il incombe de déterminer la responsabilité – voire la dangerosité – d'individus singuliers, inscrits dans des contextes spécifiques, lesquels participent de l'instruction judiciaire.

Dans une société où domine le sentiment d'insécurité⁸, la presse tend à médiatiser des affaires tragiques particulièrement spectaculaires. Cette médiatisation est allée jusqu'à remettre en question la pertinence et la fiabilité des expertises psychiatriques, en entraînant dans son sillage une part de la population.^{21,22,23} Celle-ci accepte difficilement un jugement d'irresponsabilité et différencie mal le fait d'expliquer un comportement du fait de l'excuser. Cette pression des médias et de l'opinion publique pèse à la fois sur les experts et sur les juges, qui tentent toutefois de s'en départir pour rendre leurs expertises et leurs jugements.

Discussion

Cette recherche a notamment mis en évidence que les experts considèrent que les déterminants biologiques de la violence manquent de fondements pour être utilisés de manière systématique dans les expertises psychiatriques judiciaires en Suisse. Toutefois, ces mêmes experts, comme la littérature du domaine, considèrent que si des résultats probants venaient à se confirmer, il s'agira d'envisager sérieusement la manière dont ces éventuelles évidences biologiques pourraient affecter les sentences. Ces évidences pourraient avoir pour effet de diminuer la responsabilité et, partant, d'apaiser la peine des prévenus ; mais elles pourraient aussi être considérées comme des facteurs de risque de récidive, ce qui tendrait au contraire à l'augmenter. Les déterminants biologiques de la violence seraient dès lors une « épée à double tranchant ». Ils pourraient également conduire à une transition du système judiciaire actuel basé sur la punition vers un système judiciaire plus orienté vers la prévention et la prise en charge individualisée par des mesures spécifiques. En effet, on peut considérer que punir une personne pour un acte qu'elle ne peut s'empêcher de commettre est éthiquement problématique.

Références

1. van der Gronde T, Kempes M, Van EL C, Rinne T. Pieters T. Neurobiological Correlates in Forensic Assessment: A Systematic Review, PLoS ONE 2014; Volume 9 Issue 10
2. Vassos E, Collier DA, Fazel S. Systematic meta-analyses and field synopsis of genetic association studies of violence and aggression. Nature Molecular Psychiatry. 2014; 19, 471-477
3. Tiihonen J, Rautiainen M-R, Ollila HM, Repo-Tiihonen E, Virkkunen M, Palotie A, et al. Genetic background of extreme violence behaviour. Mol Psychiatry. 2015 Jun ; 20(6) : 786-792.
4. Liu H, Li Y, Guo G. Gene by Social-Environment Interaction for Youth Delinquency and Violence: Thirty-Nine Aggression-related Genes. Soc Forces. 2015; 93(3): 881-903
5. Gkotsi G. Neuroscience in forensic psychiatry: From responsibility to dangerousness. Ethical and legal implications of using neuroscience for dangerousness assessments. Int J of Law and Psy.2016
6. Rigoni D, Pellegrini S, Mariotti V, Cozza A, Mechelli A, Ferrara S, Pietrini P, Sartori G. How neuroscience and behavioral genetics improve psychiatric assessment: report on a violent murder case. Frontiers in Behavioral Neuroscience. 2010; Vol 4, Art 160
7. Baum M. The Monoamine Oxidase A (MAOA) Genetic Predisposition to Impulsive Violence: Is It Relevant to Criminal Trials?. Neuroethics. 2011
8. Gasser J. Psychiatrie légale, expertises et neurosciences. Sciencespsy. 2015; 47-51
9. Morse S. Genetics and Criminal Responsibility. Trends in Cognitive Sci., Vol 15 No 9. 2011; 378-380
10. Stewart Z. The Legal Implications of Behavior Genetics Research. Williams Col Law J. ,Vol III: 11-19
11. Calzada-Reyes A, Alvarez-Amador A, Galán-García L, Valdés-Sosa M. EEG abnormalities in psychopath and non-psychopath violent offenders. J of Forensic and Legal Med 20. 2013; 19-26
12. Gunter T. Behavioral Genetics and the Forensic Mental Health Provider : An Overview. Behav. Sci. Law. 2015; 33 : 598-606.
13. Gonzalez-Tapia M, Obsuth I. « Bad genes » & criminal responsibility. International Journal of Law and Psychiatry 39. 2015; 60-71
14. Moulin V, Abbiati M, Azzola A, Palix J, Gasser J. Evaluation du risque de récidive dans les expertises pénales: Quels outils? Quels indicateurs? Quelles pratiques?. Rev. Med Suisse. 2015; 11:1710-4
15. Moulin V, Gasser J. Intérêt et limites de l'évaluation du risque de récidive d'actes illégaux dans les expertises psychiatriques. Rev. Med Suisse. 2012; 8:1775-80
16. Delacrausaz P, Moulin V. Réflexions sur le travail collégial en expertises psychiatriques. Justletter. 2015; 1-9
17. Gkotsi G, Gasser J. Critique de l'utilisation des neurosciences dans les expertises psychiatriques. L'Evolution Psychiatrique. 2015
18. Stoudmann E. Le juge, le psychiatre et l'opinion publique. 24 Heures. 15 Juillet 2005. p.2.
19. Gold A, Appelbaum P. The inclination to Evil and the Punishment of Crime – from the Bible to Behavioral Genetics. Isr J Psychiatry Relat Sci. 2014; 51-(3):162-168
20. Berryessa C, Martinez-Martin N, Allyse M. Ethical, Legal and Social Issues Surrounding Research on Genetic Contributions to Anti-Social Behavior. Aggress Violent Behav. 2018(6)
21. Mansour F. Drame du Grand Pont: le conducteur n'est plus un assassin. Le Temps. 27 juin 2006
22. Mansour F, L'irresponsabilité écartée, le drame du Grand Pont a son coupable. Le Temps. Nov 2005
23. Combremont P. La justice accorde un procès rapide aux victimes, 24 Heures. Juillet 2005

Mots clés

Comportements violents; Déterminants biologiques; Expertise psychiatrique; Droit ; Responsabilité; Dangerosité ; Opinion publique

BIOLOGIE DE LA VIOLENCE: ENJEUX COMMUNAUTAIRES ET POSTURES DES PROFESSIONNELS CONFRONTÉS À CETTE QUESTION DE SANTÉ PUBLIQUE

Sarah Benvenuti, Sidney Heersche, Maude Raboud, Antonia Schäfer, Vu Dang Chau Tran

Introduction

Des études sont actuellement menées sur les corrélats biologiques potentiels des comportements violents, qu'ils soient génétiques, épigénétiques, endocrinologiques, ou neurologiques. Ce sujet reste controversé, les études n'aboutissant pas à l'établissement de causalités mais à l'identification d'éventuelles prédispositions à ces comportements violents, liés notamment à l'impulsivité ou à l'agressivité. L'utilisation de ces données lors d'une expertise psychiatrique juridique pose des questions sur un plan éthique, social, politique et scientifique.

Problématique

Ce travail vise à explorer les enjeux communautaires et les postures des professionnels confrontés à cette question de santé publique :
Quelle place occupent les hypothèses de déterminants biologiques de la violence et des discours qui leur sont associés dans les conceptions et les pratiques des experts impliqués dans la recherche et la prise en charge de la violence ?

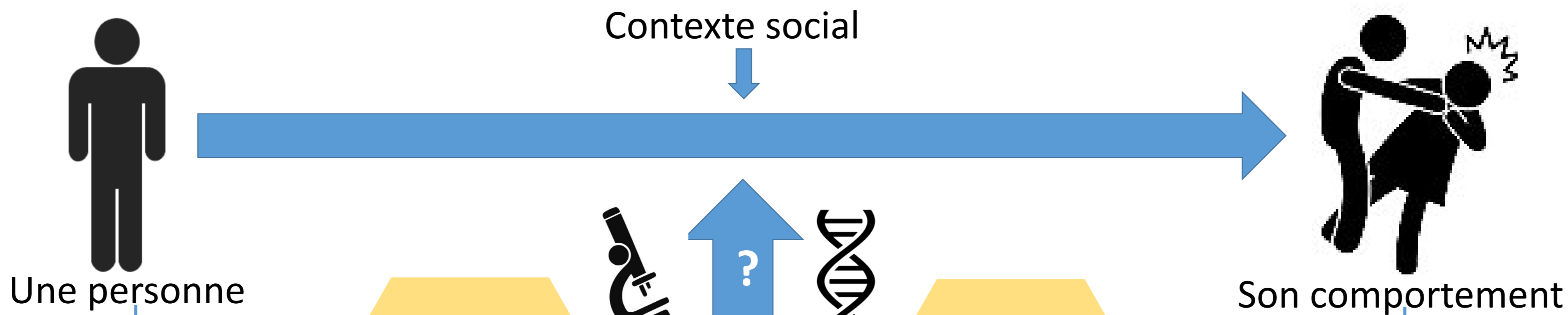
Objectifs

- Etablir de manière synthétique l'état actuel de la recherche sur les déterminants biologiques de la violence.
- Explorer et comparer les points de vue d'une sélection d'acteurs impliqués quant aux éventuels effets de ces données de la recherche sur la prise en charge médico-sociale des comportements violents, tout en focalisant notre attention sur ces éventuels effets dans les pratiques expertales liées au domaine judiciaire.
- Se rendre compte de l'influence des médias sur la pratique expertale, notamment en ce qui concerne le lien supposé entre « déterminisme biologique » et « dangerosité ».

Methodologie

- Revue de la littérature actuelle
- Bases formelles de l'expertise dans la procédure judiciaire
- Entretiens avec professionnels:
 - Juge cantonale
 - Psychiatres experts
 - Biologiste chercheuse
 - Juriste chercheuse
 - Médecins
- Revue de presse d'un cas spécifique

Résultats



- Aucune affaire documentée utilisant les déterminants biologiques de la violence dans les tribunaux suisses.
- Quelques cas enregistrés en Europe (Italie, Pays-Bas, Angleterre) et aux Etats-Unis: prise en compte d'analyses génétiques ou de la neuro-imagerie.

- Mise en évidence que les déterminants biologiques de la violence manquent de fondements pour être utilisés de manière systématique dans les expertises psychiatriques judiciaires en Suisse.

- Consensus clair des experts et de la littérature: l'utilisation exclusive des déterminants biologiques ne suffira jamais à expliquer les comportements humains, à fortiori dans un tribunal auquel il incombe de déterminer la responsabilité – voire la dangerosité – d'individus singuliers, inscrits dans des contextes spécifiques, lesquels participent de l'instruction judiciaire.

Professionnels

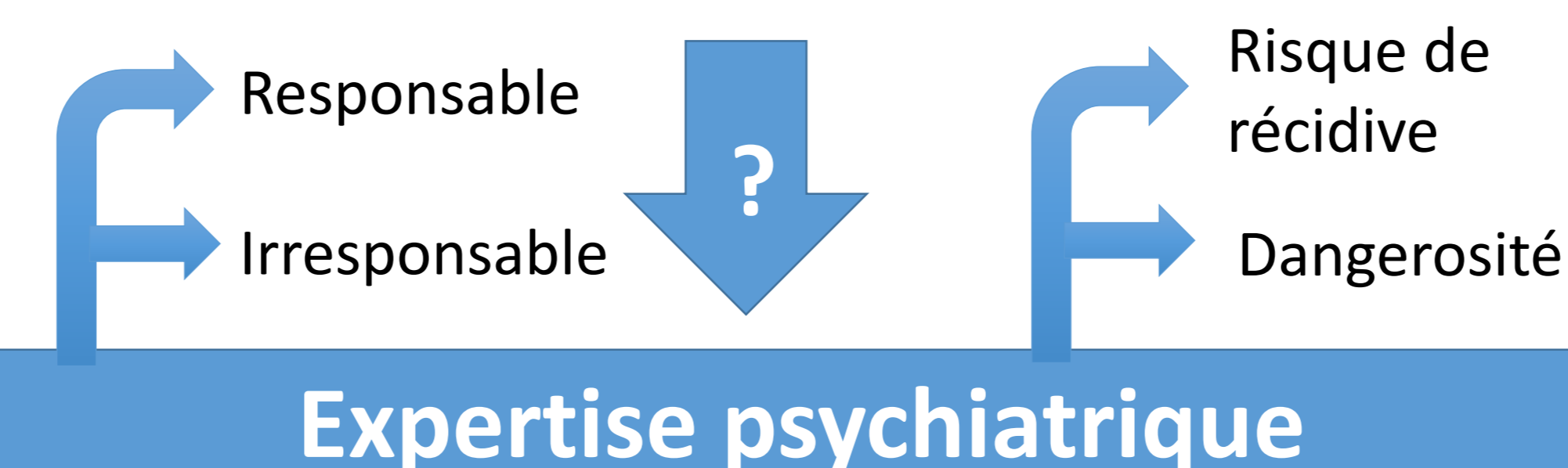
Chercheurs

Experts psychiatres

Juristes

Médecins

- Réticence à l'utilisation des hypothèses actuelles et des résultats publiés relatifs aux déterminants et/ou corrélats biologiques de la violence.
- Résultats sont encore trop controversés
- Ouverture à l'idée de leur possible utilisation future s'ils devaient être confirmés.



Juges

Mesures : soit une durée indéterminée dans une structure de réhabilitation → conception humaniste, soit une détention à vie

Peine : durée déterminée en prison

- Risques d'attribuer trop de crédit à des résultats ponctuels encore controversés dans la communauté scientifique.
- Formation devrait être mise en place avant tout usage judiciaire des déterminants biologiques au sein des tribunaux.

Pression sociale

Presse

Opinion publique

- Tendance à médiatiser les affaires spectaculaires.
- Remise en question de la pertinence et de la fiabilité des expertises psychiatriques.

- Acceptation difficile d'un jugement d'irresponsabilité.
- Difficulté à différencier le fait d'expliquer un comportement du fait de l'excuser.

- Pression sur les experts et les juges, mais effort de s'en départir pour rendre leurs expertises et leurs jugements en toute indépendance.

Discussion

Dans le cas où des résultats probants viendraient à se confirmer:

- Evidences biologiques:
 - Diminution de la responsabilité → Réduction de la peine ?
 - Augmentation risque de récidence → Prolongation de la peine ?

- Transition système judiciaire actuel basé sur la punition → système orienté vers la prévention et la prise en charge individualisée.
- Problèmes éthiques : risques de stigmatisation? Réductionnisme ? Vers un screening populationnel?

Références:
 1) van der Gronde T, Kempes M, Van EL C, Rinne T, Pieters T. Neurobiological Correlates in Forensic Assessment: A Systematic Review, PLoS ONE 2014; Volume 9 Issue 10
 2) Mansour F, L'irresponsabilité écartée, le drame du Grand Pont a son coupable. Le Temps. 24 Novembre 2005
 3) Gkotsi G. Neuroscience in forensic psychiatry: From responsibility to dangerousness. Ethical and legal implications of using neuroscience for dangerousness assessments. Int J of Law and Psy.2016
 4) Delacrausaz P, Moulin V. Réflexions sur le travail collégial en expertises psychiatrique. Justletter.2015;1-9
 5) Rigoni D, Pellegrini S, Mariotti V, Cozza A, Mechelli A, Ferrara S, Pietrini P, Sartori G. How neuroscience and behavioral genetics improve psychiatric assessment: report on a violent murder case. Frontiers in Behavioral Neuroscience. 2010; Vol 4, Art 160

Images:
<https://thenounproject.com/>, <http://www.isaiahone.org/cms/wp-content/uploads/Discussion-image.jpg>

Remerciements:
 Nous tenons à remercier notre tuteur, le Professeur Francesco Panese, ainsi que toutes les personnes qui nous ont accordées de leur temps: Mme Aleksandra Favrod, Mme Georgia-Martha Gkotsi, Mme Valérie Moulin, Mme Carmen Sandi, M Bruno Gravier et M. Jacques Gasser.

Contacts:
 Sarah.Benvenuti@unil.ch / Sidney.Heersche@unil.ch / Maude.Raboud@unil.ch / Antoniamarie.Schafer@unil.ch / Vudangchau.Tran@unil.ch